



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur Michaël QUERNEZ
Président
Fédération française des ports de plaisance (FFPP)
17 rue Henri Bocquillon
75015 Paris

17 5 MAI 2024

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le protocole national de coopération entre nos services et votre fédération, signé.

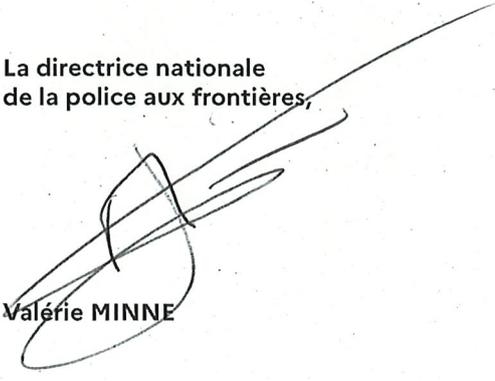
Ce protocole, qui est le fruit d'un important travail commun, permettra d'améliorer le dispositif de contrôle aux frontières extérieures tout en s'inscrivant dans une démarche de soutien de l'attractivité des ports de plaisance français.

Ce protocole peut désormais être décliné au niveau local entre les autorités portuaires et les services garde-frontières compétents afin de permettre la mise en œuvre de ce nouveau dispositif dans les ports de plaisance bénéficiaires.

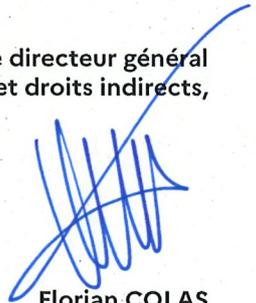
Nous tenons à remercier une nouvelle fois vos services et vos adhérents pour leur concours à l'élaboration de ce dispositif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

La directrice nationale
de la police aux frontières,


Valérie MINNE

Le directeur général
des douanes et droits indirects,


Florian COLAS

Direction nationale de la police aux frontières
Sous-direction des frontières
Division des frontières Schengen et Outre-mer
18-20 rue des Pyrénées
75020 PARIS

Direction générale des douanes et droits indirects
Sous-direction du réseau
Bureau Réseau 2 – Métiers de la surveillance
11 rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex